



- VILLE DE VENDÔME -
(Loir-et-Cher)

Compte-rendu du Conseil municipal
Jeudi 11 décembre 2014 à 19 heures 30
Salle de la Porte Saint-Georges, rue Poterie

PRESENTS : Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Annie-Claude FRANCOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD (à partir de 20 heures 20), Alia HAMMOUDI (à partir de 19 heures 40), Karima AFKIR, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Yolande MORALI, Laurence SOYER, David RAGUIN, Anaïs ROUSSELET, Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI.

ABSENTE : Alia HAMMOUDI (jusqu'à 19 heures 40).

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Nicolas HASLE à Thierry FOURMONT, Jean-Claude MERCIER à Sam BA, Laurent BRILLARD à Pascal BRINDEAU (jusqu'à 20 heures 20), Florence BOUR à Béatrice ARRUGA, Jean-Paul TAPIA à Monique GIBOTTEAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Anaïs ROUSSELET et Benoît GARDRAT.

1. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Désignation des secrétaires de séance.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Anaïs ROUSSELET et Benoît GARDRAT en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014
Approbation.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 novembre 2014.

2. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du maire.

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire par délégation.

« Conformément à l'article 28 du règlement intérieur du Conseil, le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu de Catherine LOCKHART un courrier, le 17 novembre 2014, l'informant de la constitution du groupe politique « Vendôme au cœur, vendômois acteur, Vendôme pour tous », composé d'elle-même et de Frédéric DIARD, Clara GUIMARD, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE et Laurent MAMEAUX »

3. ADMINISTRATION GENERALE : Syndicat Intercommunal de distribution d'électricité Loir-et-Cher (SIDELC) – Rapport d'activités 2013.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2013 du syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC).

.../...

4. EDUCATION : Année scolaire 2013/2014 - Etablissements du premier degré - Répartition des charges de fonctionnement des écoles accueillant des élèves résidant dans d'autres communes.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal sollicite, pour l'année scolaire 2013/2014, les communes ou les syndicats de communes concernés pour les sommes figurant sur les tableaux présentés ci-dessous :

**REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
Année scolaire 2013/2014**

ECOLES MATERNELLES DE VENDOME

Communes	Nombre d'élèves	Charge moyenne par élève	Total à la charge de la commune ou syndicat
CRUCHERAY (sivos)	1	896,61	896,61
FAYE	2	845,23	1 690,46
LA CHAPELLE-ENCHERIE (sivos)	2	916,08	1 832,16
RAHART (sivos)	1	1 004,22	1 004,22
SAINT-GOURGON (sivos)	1	901,38	901,38
SAINT-OUEN	2	1 089,03	2 178,05
SAINT-RIMAY (sivos)	0,66	946,05	624,39
SAVIGNY-SUR-BRAYE	0,33	994,36	328,14
VILLIERSFAUX (sivos)	1	933,75	933,75
TOTAL			10 389,16

ECOLES ELEMENTAIRES DE VENDOME

Communes	Nombre d'élèves	Charge moyenne par élève	Total à la charge de la commune ou syndicat
AREINES (sivos)	1	372,44	372,44
AZÉ	1	434,59	434,59
BINAS (sivos)	1	391,40	391,40
BLOIS	0,66	519,98	343,19
COULOMMIERS-LA-TOUR	2	440,28	880,55
CRUCHERAY (sivos)	2	388,35	776,69
DANZÉ (sivos)	1	435,30	435,30
DROUÉ (sivos)	1	412,67	412,67
ÉPUISSAY (sivos)	1	435,30	435,30
FAYE	2	365,92	731,84
FONTAINE-RAOUL (sivos)	1	412,67	412,67
FRÉTEVAL (sivos)	1	386,52	386,52
LA CHAPELLE-ENCHERIE (sivos)	1	396,84	396,84
MAZANGE (sivos)	1	386,51	386,51
MORÉE (sivos)	1	386,52	386,52
NAVEIL	6	397,49	2 384,94
SAINTE-ANNE (sivos)	4	388,34	1 553,37
SAINT-FIRMIN DES PRES	2	437,50	875,00
SAINT-GOURGON (sivos)	1	390,44	390,44
SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE (sivos)	1	383,35	383,35
SAINT-OUEN	6	472,32	2 833,90
SAINT-RIMAY (sivos)	0,66	409,91	270,54
VILLECHAUVE (sivos)	1	390,44	390,44
VILLEMARDY (sivos)	1	397,06	397,06
VILLETRUN	2	373,20	746,39
VILLIERSFAUX (sivos)	1	404,55	404,55
TOTAL			17 813,01

5. FONCIER : Rétrocession de parcelles rue du Bellay.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit auprès de l'OPH Terres de Loire Habitat, siégeant 18 avenue de l'Europe à Blois, les parcelles cadastrées section BE n° 499 (14 m²), BE n° 502 (5 m²), BE n° 503 (161 m²) et BE n° 505 (34 m²), d'une surface totale de 214 m², situées rue du Bellay à Vendôme, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal,

- de prendre en charge les frais d'acte notarié résultant de cette acquisition,

et autorise le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

6. RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition pour partie d'un agent de la Communauté du pays de Vendôme auprès de la ville de Vendôme.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- décide de la mise à disposition pour partie, à hauteur de 66 % de son temps de travail, d'un agent du pôle Service à la population des services de la Communauté du pays de Vendôme auprès de la commune de Vendôme, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de trois ans,

- approuve les termes de la convention individuelle de mise à disposition, fixant les conditions de la mise à disposition, à intervenir avec la Communauté du pays de Vendôme, et autorise le maire-adjoint délégué aux ressources humaines à signer ladite convention.

7. RESSOURCES HUMAINES : Tableau prévisionnel des emplois permanents - Année 2015.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le tableau des emplois permanents pour l'année 2015.

8. RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'agents non titulaires de droit public - Année 2015.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées, dans la limite des crédits prévus à cet effet.

9. RESSOURCES HUMAINES – STATUT DE L'ELU : Mandats spéciaux des élus.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise les mandats spéciaux suivants :

Elus	Objet de la représentation ou de la mission	Lieu	Date de la représentation ou de la mission	Date de la décision du maire
Benoît GARDRAT	Forum des projets urbains	PARIS	6 novembre 2014	3 novembre 2014
Béatrice ARRUGA	Congrès des maires	PARIS	26 novembre 2014	7 novembre 2014
Geneviève GUILLOU-HERPIN	Congrès des maires	PARIS	26 novembre 2014	7 novembre 2014

10. VIE ASSOCIATIVE : Adoption du règlement intérieur du pôle associatif Jules Ferry.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes du règlement intérieur relatif au pôle associatif Jules Ferry applicable à compter de la délibération, autorise le maire à signer ledit règlement intérieur et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

.../...

11. FINANCES : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2015.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon l'affectation ci-après et dans la limite des crédits présentés.

12. FINANCES : Budget principal – Décision modificative n° 03.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 03-2014 au budget principal de l'année 2014 de la ville de Vendôme.

13. FINANCES : Budget annexe "assainissement" – Décision modificative n° 03.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 03-2014 au budget annexe « assainissement » de l'année 2014 de la ville de Vendôme.

14. COMMUNICATION : Stratégie de mécénat.

Fin de la séance à 20 heures 30.